

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-109 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2022.

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 octobre 2022.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,
approuve le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022,
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /
 Abstention(s) : /
 Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-109-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-110 Objet : Budget Ville 2022 : décision modificative n°3.

La décision modificative n°3 du budget Ville 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes à 221.049,54 Euros, dont 138.399,77 Euros pour la section de fonctionnement et 82.649,77 Euros pour la section d'investissement.

⇒ Vu le document transmis à l'ensemble des Conseillers Municipaux ;

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** la décision modificative n°3 du budget Ville 2022 présentée qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **221.049,54 Euros** :

- **Fonctionnement** : 138.399,77 Euros
- **Investissement** : 82.649,77 Euros

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-110-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-111 Objet : Exécution du Budget Ville en section d'investissement.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité territoriale, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de celle-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il paraît judicieux afin d'éviter le mandatement tardif de certaines factures ou situations de travaux, de demander une telle autorisation.

⇒ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1612-1.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 9 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'autoriser Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-111-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-112 Objet : Admission en non-valeur de titres.

Le Trésorier Municipal nous a transmis une demande d'admission en non-valeur de titre pour insolvabilité.

Malgré les demandes effectuées par la Trésorerie et les services municipaux, il a été en effet impossible de récupérer cette somme d'un montant de **75 Euros**.

- Vu la demande du Trésorier Municipal,
- Vu l'état en date du 27 octobre 2022,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De reconnaître l'admission en non-valeur du titre suivant** (conformément à l'état en date du 27 octobre 2022) - pour un montant de **75 Euros** :

Dépense à l'article 6542 (créances éteintes) :

Exercice 2016 : Titre n°492 – 75 euros

Les crédits étant prévus dans le budget ville 2022.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-112-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-113 Objet : Apurement du compte 1069 suite au passage à la M57.

Pour le passage à la M57, il est nécessaire de procéder à un apurement du compte 1069 (reprise de 1997 sur excédents capitalisés) par une reprise au débit du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), le compte 1069 n'étant pas ouvert dans le plan comptable de la M57.

Se présentent alors deux possibilités : soit un apurement du compte 1069 avant le passage en M57, soit un apurement du compte 1069 après le passage en M57.

Dans le cas où l'ajustement des résultats ne peut être réalisé sur un seul exercice, en raison notamment d'un résultat d'investissement déficitaire, la collectivité locale doit corriger annuellement les résultats de la section d'investissement selon une durée fixée par décision de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Trésorier d'Outreau a ainsi demandé à la Ville du Portel d'apurer le compte 1069 en raison de son passage à la M57. Le montant à apurer s'élève à 145.025,67 euros en raison d'une opération sur les intérêts courus non échus qui n'a pas été effectuée en 2006.

Cette somme étant importante, il est envisagé de commencer l'apurement en 2023, soit après le passage en M57, avec un étalement sur dix années jusqu'en 2032. Il devra donc être procédé à une correction annuelle des résultats de la section d'investissement de 14.502,56 euros de 2023 à 2031, et de 14.502,63 euros en 2032, en soustrayant les montants énoncés ci-dessus à ces résultats.

- Considérant que le tableau d'apurement du compte 1069 suite au passage en M57 a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'apurer le compte 1069 à compter de 2023 de la somme de 145.025,67 euros sur une durée de dix années conformément au tableau ci-joint.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-113-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-114 Objet : Constitution de provision pour risques et charges – Dépréciation de créances.

Monsieur le Trésorier Municipal d'Outreau nous a fait parvenir une liste de créances présentant un retard de règlement de plus de deux ans. Ce retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation de ces créances. Il s'avère donc nécessaire de constater cette dépréciation d'un montant global de 5.509,39 euros afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la commune.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2321-2,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Vu la demande de Monsieur le Trésorier d'Outreau en date du 24 octobre 2022,
- Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,
- Considérant que l'état de provisionnements des créances a été transmis à tous les conseillers municipaux,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de constituer une provision pour risques d'un montant de 5.509,39 euros pour la liste de créances ci-annexée.
- d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses de fonctionnement à l'article 6817 (chapitre 68), une reprise intervenant lors de l'exercice budgétaire 2023 en fonction de la matérialisation ou à la disparition du risque.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-114-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-115 Objet : Grille des tarifs 2023.

L'assemblée délibérante est invitée à approuver la nouvelle grille des tarifs 2023, qui serait applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Un tableau récapitulant l'ensemble des tarifs municipaux pour l'année 2023 est annexé à la présente délibération.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;
- Considérant que la grille des tarifs 2023 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- **D'approuver** la grille des tarifs 2023, ci-annexée, qui sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : 1
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



(Handwritten signature in blue ink)

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-115-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-116 Objet : Acomptes sur subventions 2023 au C.C.A.S.

Pour permettre le fonctionnement du C.C.A.S. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **450.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **D'accorder** un acompte de **450.000 Euros** au C.C.A.S. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023.

- **D'imputer** cette dépense à l'article 657362.

- **Que l'acompte** sera versé selon les besoins de trésorerie du C.C.A.S., et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-116-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-117 Objet : Acomptes sur subventions 2023 à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot

Pour permettre le fonctionnement de l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **70.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **70.000 Euros** au Centre Social et Familial Espace Carnot pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023
- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574
- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie du Centre Social et Familial de l'Espace Carnot et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-117-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-118 Objet : Acomptes sur subventions 2023 à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)

Pour permettre le fonctionnement de l'E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **12.500 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **12.500 Euros** à l'E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de l'E.S.S.M. et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-118-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-119 Objet : Acomptes sur subventions 2023 à la S.A.S.P. E.S.S.M.

Pour permettre le fonctionnement de la S.A.S.P. E.S.S.M. jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **180.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **180.000 Euros** à la S.A.S.P. Société Anonyme Sportive Professionnelle E.S.S.M. pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie de la S.A.S.P. et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : 0
Abstention(s) : 1
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2023-119-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-120 Objet : Acomptes sur subventions 2023 à la Musicale Porteloise

Pour permettre le fonctionnement de la Musicale Porteloise jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **15.000 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** un acompte de **15.000 Euros** à la Musicale Porteloise pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie à la Musicale Porteloise et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Absention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-120-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-121 Objet : Acomptes sur subventions 2023 au Stade Portelois

Pour permettre le fonctionnement du Stade Portelois jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023, un acompte de **27.500 Euros** peut lui être accordé sur le montant de la subvention 2023. Cet acompte qui sera inscrit sur les crédits budgétaires de 2023, sera consenti en fonction des besoins de trésorerie de cet organisme.

⇒ Vu l'avis de la Commission des Finances du 9 décembre 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder un acompte de 27.500 Euros** au Stade Portelois pour son fonctionnement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2023

- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574

- **Que** l'acompte soit versé selon les besoins de trésorerie au Stade Portelois et repris au budget primitif 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Absent(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-121-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-122 **Objet** : **Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations par le Conseil Municipal.**

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Aussi, dans un souci de simplification,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du Conseil Municipal **de ce jour**, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-122-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-123 Objet : Adhésion de la Commune auprès du CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) et désignation de son représentant.

Le Cerema est un établissement public à la fois national et local, doté d'un savoir-faire transversal, de compétences pluridisciplinaires et d'un fort potentiel d'innovation et de recherche. Le Cerema intervient auprès de l'État, des collectivités et des entreprises pour les aider à réussir le défi de l'adaptation au changement climatique. Ses six domaines de compétences ainsi que l'ensemble des connaissances qu'il produit et capitalise sont au service de l'objectif d'accompagner les territoires dans leurs transitions.

Le Cerema intervient pour le compte des collectivités sur des missions en ingénierie de deuxième niveau (assistance à maîtrise d'ouvrage, expertises, méthodologie...) en complément des ressources locales (agences techniques départementales, agences d'urbanisme, CAUE, établissements publics fonciers...) et en articulation avec les ingénieries privées.

L'évolution de la gouvernance et du mode de contractualisation avec le Cerema est une démarche inédite en France. Elle fait du Cerema un établissement d'un nouveau genre qui va permettre aux collectivités d'exercer un contrôle et de prendre activement part à la vie et aux activités du Cerema.

L'adhésion au Cerema permet notamment à la collectivité :

- De s'impliquer et de contribuer à renforcer l'expertise publique territoriale : en adhérant, elle participe directement ou indirectement à la gouvernance de l'établissement (par le biais de ses représentants au Conseil d'administration, au Conseil stratégique, aux Comités d'orientation régionaux et aux conférences techniques territoriales),
- De disposer d'un accès privilégié et prioritaire à l'expertise du Cerema : la quasi-régie conjointe autorise les collectivités adhérentes à attribuer des marchés publics au Cerema, par simple voie conventionnelle, sans application des obligations de publicité et de mise en concurrence,
- De bénéficier d'un abattement de 5 % sur ses prestations,
- De rejoindre une communauté d'élus et d'experts et de disposer de prestations spécifiques.

La période initiale d'adhésion court jusqu'au 31 décembre de la quatrième année pleine. Le montant annuel de la contribution est de 500 euros – Au titre de l'année 2023 : abattement de 50 %.

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, la ville du Portel a d'ores et déjà sollicité une mission d'expertise auprès du Cerema pour l'opération de requalification du Mont de Coupes et notamment pour un accompagnement de la commune « France Vue sur Mer ».

Accusé de réception en préfecture
063-29620673-20221213-2022-123-06
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception en préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-124 Objet : Fixation de la rémunération d'intervenant qualifié pour l'encadrement du longe-côte.

La réglementation concernant les diplômes requis pour l'encadrement d'une activité de longe-côte a évolué.

Afin de prendre en compte les nouvelles dispositions inscrites dans le code du sport, il est proposé au Conseil Municipal de :

- recruter un intervenant expérimenté et titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) pour co-encadrer l'activité du longe-côte proposée par le Service des Sports avec un éducateur des activités physiques et sportives ;

- fixer la rémunération de l'intervenant vacataire à 30 euros bruts de l'heure.

- Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un intervenant vacataire qui serait chargé d'encadrer l'activité de longe-côte proposée par le Service des Sports.

- De fixer le montant de la vacation à 30 Euros bruts de l'heure.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-124-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-125 Objet : Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :
Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2021.

En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 Février 1995, relative au renforcement de l'environnement, la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est rendue obligatoire.

Ce rapport doit ensuite être présenté par le maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Jusqu'au 31 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais était uniquement compétente en matière de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés par les 22 communes membres.

Depuis le 1er janvier 2017, cette dernière assure également la compétence « collecte ».

➔ Le rapport incombant à la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a été transmis aux Conseillers Municipaux,

La collecte**La collecte des ordures ménagères résiduelles et des encombrants**

Les ordures ménagères ont été collectées en 2021 un jour par semaine (+ 1 fois en été).

Les ordures ménagères et les encombrants sont collectés et acheminés jusqu'au Centre de transfert du Portel, puis transportés vers les unités de traitement.

La collecte sélective du papier - emballages

La collecte est assurée 1 fois / 2 semaines.

Les déchets recyclables sont collectés et acheminés jusqu'au centre de tri de Saint-Martin-Boulogne

La collecte des déchets verts

Les déchets verts sont collectés de mars à novembre 1 fois / mois et sont stockés sur la plate-forme dédiée du site de la déchetterie de Saint Léonard.

La collecte du verre

Accusé de réception en préfecture
063-216208872-20221213-2022-125-DE
Date de réimpression : 2012/2022
Date de réception préfecture : 2012/2022

260 : l'association d'insertion Récup'Tri sur toutes les communes et en apport volontaire avec la société DEPRAITER (marché CAB), est acheminé sur la plate-forme de stockage de la déchetterie de Saint Léonard.

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-126 Objet : Service public d'assainissement : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2021.

Le décret n°95-635 prévoit que chaque commune doit présenter un rapport sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Un de ces services publics concerne la collecte et le traitement des eaux usées de la Commune du PORTEL.

La compétence assainissement est portée la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Extrait de la délibération de la C.A.B pour l'année 2021 :

Quelques données clés :

- l'usine du Portel a été déclarée conforme aux niveaux européen, national et au niveau local. Un dossier Loi sur l'Eau a été déposé auprès des services de l'Etat pour la régularisation administrative.

- Les équipements du réseau

- ✓ Linéaire de réseau gravitaire: 31.363 ml
- ✓ Linéaire de réseau de refoulement : 272 ml

- Les interventions

- ✓ Nombre de désobstruction sur branchements et réseaux : 48
- ✓ Linéaire de réseau curé : 4.124 ml
- ✓ Linéaire d'inspection caméra : 2.722 ml

- Les points noirs

- ✓ Nombre de points noirs : 10

Le système d'assainissement du Portel ne respecte pas le seuil réglementaire : le volume déversé non traité représente 20 % du volume collecté (au lieu des 5 % maximum).

- Postes de refoulement

- ✓ Nombre de postes de refoulement : 6

La station d'épuration du Portel

Le contrat reprend la station d'épuration de 36.700 Equivalent Habitants, les postes de refoulement la falaise, la station de traitement de la plage et 2.000 ml de conduites de refoulement.

065-216208672-20221213-2022-126-06
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

La station est conforme à la réglementation. Elle a été autorisée par un arrêté préfectoral du 11 octobre 2019.

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-127 Objet : Service public de distribution d'eau potable : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2021.

Le décret n°95-635 prévoit que chaque commune doit présenter un rapport sur le prix et la qualité des services publics délégués.

Un de ces services concerne la distribution d'eau de la Commune du Portel.

Les Communes ayant transféré leur compétence eau potable sont les communes de : Baincthun, Boulogne-sur-Mer, La Capelle les Boulogne, Condette, Conteville les Boulogne, Dames, Echinghen, Equihen-plage, Hesdigneul les Boulogne, Hesdin-l'abbé, Isques, Nesles, NeufchâtelHardelot, Outreau, Pernes les Boulogne, Pittefaux, Le Portel, Saint-Etienne-au-Mont, SaintLéonard, Saint-Martin Boulogne, Wimereux et Wimille. Le service d'eau potable regroupe donc 22 communes.

Les missions du service sont : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage, distribution.

Les points de prélèvement sont :

Ouvrage	Capacité maximale de prélèvement (m3/j)	Capacité maximale de production (m3/j)
Prise d'eau et usine de Carly	15000	16000
Forage Carly basse ville	1000	
Forage Carly F06	3600	3600
Forage Hesdigneul F5	2400	2400
Galerie captante de Molinet	16000	
Forage et puits de Nesles	1500	1500
Forage de St Léonard F 03	6000	6000
Forage de St Léonard F 01	4800	4800
Galerie captante de Tingry	8500	8500
Forage usine de Wimereux	4160	1600
Forage production Wierre au Bois		1650
	62960	46050

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221220-2023-127-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-128 Objet : Installations classées : Demande d'enregistrement d'exploitation d'un atelier de filetage et de mareyage par la société JB MAREE : Avis du Conseil Municipal.

La société JP MAREE a déposé une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'un atelier de filetage et mareyage rue Pierre Auguste Vanheeckoe au Portel. Cette demande est soumise au régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation se déroule du 28 novembre au 26 décembre 2022 inclus et le dossier a été mis à la disposition du public à la Mairie du Portel.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce dossier.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2022 concernant la consultation pour la demande d'enregistrement par la société JP MAREE pour son projet d'exploitation d'un atelier de filetage et mareyage rue Pierre Auguste Vanheeckoe au Portel ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- de donner un avis favorable au dossier présenté.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : 1
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-128-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-129 Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Demandes de subventions 2023 : Réfection de la toiture de l'école Mozart.

⇒ Vu la circulaire préfectorale sur l'application de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023,

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

au titre de 2023 :

✓ **d'approuver** le projet de réfection de la toiture de l'école Mozart pour un montant **186.029,40 Euros HT**, appartenant à la catégorie d'opération construction publiques.

✓ **de solliciter** une subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

✓ **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par des subventions sur le budget communal 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Absention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-129-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-130 Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Demandes de subventions 2023 : Aménagement de la place Poincaré.

2023, ⇒ Vu la circulaire préfectorale sur l'application de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

au titre de 2023 :

✓ **d'approuver** le projet d'aménagement de la place Poincaré pour un montant **46.675 Euros HT**, appartenant à la catégorie d'opération aménagement de places publiques.

✓ **de solliciter** une subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

✓ **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par des subventions sur le budget communal 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2023-130-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-131 Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : Demandes de subventions 2023 : Mise en sécurité de l'église.

2023, ⇒ Vu la circulaire préfectorale sur l'application de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

au titre de 2023 :

✓ **d'approuver** le projet de mise en sécurité de l'église pour un montant **148.435 euros HT**, appartenant à la catégorie d'opération aménagement de places publiques.

✓ **de solliciter** une subvention de l'État au taux maximum au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023.

✓ **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par des subventions sur le budget communal 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2023-131-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-132 Objet : **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions 2023 : Travaux de rénovation énergétique de la salle de sports Humez.**

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** le projet de rénovation énergétique de la salle de sports Humez pour un montant de **418.000 Euros HT**, appartenant à la catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » ;
- **de solliciter** une subvention auprès de l'Etat au taux maximum au titre de la dotation de soutien investissement local 2023 ;
- **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur les budgets communaux 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à **signer** tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2023-133-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-133 Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions 2023 : Réfection de la tribune du stade Amour Sergent.

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** le projet de réfection de la tribune du stade Amour Sergent pour un montant de **216.182,40 Euros HT**, appartenant à la catégorie « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » ;

- **de solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien investissement local 2023 ;
- **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur les budgets communaux

2023 ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à **signer** tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-133-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-134 Objet : **Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : demandes de subventions 2023 : Travaux de rénovation énergétique, toitures et fenêtres du groupe scolaire Curie La Fontaine**

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie, cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'approuver** le projet de rénovation énergétique, toitures et fenêtres du groupe scolaire Curie La Fontaine pour un montant de **129.128,89 Euros HT**, appartenant à la catégorie « Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables » ;
- **de solliciter** une subvention auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien investissement local 2023 ;
- **de s'engager** à financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur les budgets communaux 2023 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à **signer** tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-134-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-135 **Objet :** **Demande de subvention « France vue sur Mer » pour l'opération « Etude de faisabilité préalable à la maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement des accès à la mer ainsi que pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel ».**

Lancée le 4 mars 2021, l'initiative « France vue sur mer », inscrite dans le cadre du plan France Relance a pour objectif d'améliorer la qualité et l'attractivité du sentier du littoral en métropole et outre-mer, en augmentant les moyens consacrés aux opérations de création de portions de sentier et de restauration.

Les principaux objectifs consistent à :

- ouvrir des linéaires de sentier afin d'assurer la continuité de parcours, par une approche qualitative et respectueuse de la typologie des espaces traversés, en particulier les espaces naturels, les paysages et les sites classés ;
- adapter des tracés (suite à des dégradations, des dommages...) pour prendre en compte des enjeux liés aux dynamiques littorales, à l'environnement, aux usages ;
- faciliter les accès transversaux au littoral, la valorisation d'espaces naturels, de patrimoine culturel directement liés au littoral mais nécessitant par exemple l'aménagement d'une boucle piétonne raccordée au sentier du littoral, ou la création d'un stationnement pour les vélos à proximité du sentier est incluse dans la démarche à titre accessoire.

Les fonds « France vue sur Mer » porteront sur le financement d'études préalables à des travaux et/ou sur des travaux d'investissement en lien avec les objectifs.

Le montant de l'étude est estimé à 50.000 euros HT.

Il est prévu de solliciter une subvention pour l'opération dénommée « Etude de faisabilité préalable à la maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement des accès à la mer ainsi que pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel ».

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Municipal Délégué Spécial,

DECIDE, à la majorité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum dans le cadre de l'appel à projet « France vue sur mer » en ce qui concerne l'Etude de faisabilité préalable à la maîtrise d'œuvre pour la requalification et l'aménagement des accès à la mer ainsi que pour la valorisation du patrimoine naturel et culturel ;

- d'approuver le plan de financement ci-annexé ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : 3
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-135-DE
Date de transmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Olivier BARBARIN
Maire de Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-136 Objet : Révision de la convention d'accompagnement de l'aide municipale de rénovation et d'embellissement des façades « Architectures et Couleurs Porteloises ».

En date du 19 décembre 2003, une convention a été mise en place pour l'attribution de subventions communales dans le cadre d'un accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises ».

Cette aide est attribuée aux propriétaires occupants ou non, pour les travaux extérieurs sur les façades visibles de la voie publique sous réserve que ces travaux soient conformes au document conseil.

- Un premier avenant a été pris en date du 25 septembre 2014 pour étendre l'aide municipale aux commerçants et restaurateurs de la commune.

- Un second avenant a été signé le 16 juin 2016 visant à regrouper les catégories d'habitat en 3 typologies et à réactualiser les coloris à respecter afin de tenir compte de l'évolution des demandes.

Par ailleurs, il est aujourd'hui proposé d'octroyer une aide aux commerçants de proximité pour la pose ou le remplacement de leur enseigne commerciale.

A ce titre, il paraît judicieux de rédiger une nouvelle convention reprenant les éléments de la convention initiale du 19 décembre 2003, ainsi que les modifications apportées dans les 2 avenants en date des 25 septembre 2014 et 16 juin 2016, et d'y ajouter l'octroi d'une aide aux commerçants de proximité pour la pose ou le remplacement de leur enseigne commerciale.

⇒ Vu la convention initiale en date du 19 décembre 2003 pour l'attribution de subventions communales dans le cadre d'un accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » ;

⇒ Vu les deux avenants en date des 25 septembre 2014 et 16 juin 2016 ;

⇒ Considérant que la nouvelle convention a été transmise à tous les conseillers municipaux ;

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la rédaction de la nouvelle convention qui reprend les éléments de la convention initiale du 19 décembre 2003, pour l'attribution de subventions communales dans le cadre d'un accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises », ainsi que les modifications apportées dans les 2 avenants en date des 25 septembre 2014 et 16 juin 2016, et l'octroi d'une aide aux commerçants de proximité pour la pose ou le remplacement de leur enseigne commerciale.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-136-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-137 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	10.000 Euros	H.T.	Pose enduit
Montant des travaux subventionnables	10.000 Euros	H.T.	façades
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** [REDACTED] domicilié [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre :
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-137-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-138 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié [REDACTED] à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	5.678 Euros	H.T.	Isolation et pose
Montant des travaux subventionnables	5.678 Euros	H.T.	enduit façade
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire de Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-138-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-139 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED]

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	6.138,05 Euros	H.T.	Isolation et pose
Montant des travaux subventionnables	6.138,05 Euros	H.T.	enduit façade
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-139-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-140 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.090,91 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	11.090,91 Euros	H.T.	et pose enduit
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre :
Abstention(s) : ?
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-140-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-141 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune au [REDACTÉ] à LE PORTEL.

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTÉ] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	6.158,18 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	6.158,18 Euros	H.T.	des façades
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'accorder une subvention d'un montant de **760 Euros** [REDACTÉ]

[REDACTÉ] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-141-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-142 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	20.647,36 Euros	H.T.	Réfection
Montant des travaux subventionnables	12.445,94 Euros	H.T.	Façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		et pignon

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
082-216206672-20221213-2022-142-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-143 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	2.851,98 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	2.851,98 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	712,99 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **712,99 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire de Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-143-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-144 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	18.021,91 Euros	H.T.	Isolation et pose enduit
Montant des travaux subventionnables	15.676,91 Euros	H.T.	façades avant arrière et pignon
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

[REDACTED] à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
082-216206672-20221213-2022-144-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-145 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	12.785,84 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	8.569,40 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		et pignon

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-145-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-146 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale [REDACTED] à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	9.519,30 Euros	H.T.	Enduit et isolation
Montant des travaux subventionnables	8.460 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

⇒ Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 8 décembre 2022 ;

⇒ Vu l'avis de la commission des finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20221213-2022-146-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LÉPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LÉMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Etaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-147 Objet : Création d'un équipement sportif de proximité en libre accès.

Par délibération n°2022-82 en date du 28 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé le projet de requalification de l'espace d'activités en un « équipement sportif de proximité en libre accès » rue de Reims devant le Centre Animations Jeunesse, pour un montant de 461.806,85 euros H.T. Le plan de financement étant modifié, l'assemblée délibérante est invitée à redélibérer sur ce dossier.

Afin de continuer à développer sur son territoire les équipements sportifs accessibles à tous, la municipalité souhaite créer un équipement sportif de proximité en libre accès situé rue de Reims devant le Centre Animations Jeunesse. En effet, l'équipement existant, composé d'un terrain multisport de plus de 20 ans et de 2 terrains de tennis, est très vieillissant et est difficilement praticable. Il devient progressivement sous-utilisé et ne répond plus à l'ensemble des normes et attentes des pratiquants d'aujourd'hui.

La Municipalité a répondu en juin 2022 à l'appel à projet « Programme des Equipements Sportifs de Proximité » de l'Agence nationale du Sport qui, par son action pour le développement sportif, vise à accompagner le développement de 5000 terrains de sport d'ici 2024.

Une notification de subvention d'un montant de 215 000 euros a été transmise par l'AnS à la Ville du Portel en date du 19 septembre 2022.

Le plan de financement ci-annexé concernera la création des équipements suivants : 1 nouveau terrain multisports, 1 terrain de tennis, 1 skatepark, 1 pump track.

La Ville du Portel sollicitera également la Région Hauts de France et le Département du Pas-de-Calais pour un financement dans le cadre des « équipements sportifs de proximité », selon les modalités suivantes :

- Région Hauts de France : taux maximum de subvention 50%
 plafond : 50 000 euros
- Département Hauts de France : taux maximum de subvention 30%
 plafond : 40 000 euros

- Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint aux Sports,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la création d'équipement sportif de proximité en libre accès situé devant le Centre Animations Jeunesse (rue de Reims)

- de solliciter une subvention « équipements sportifs de proximité » auprès du Département du Pas-de-Calais pour un montant de 40 000 euros

- de solliciter une subvention « équipements sportifs de proximité » auprès de la Région Hauts-de-France pour un montant de 50 000 euros

- de financer le solde de l'opération non couverte par la subvention sur le budget communal 2023.

Résultat des votes : Contre : /
 Abstention(s) : /
 Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-147-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent.

M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance

N°2022-148 Objet : Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2022-2023.

Dans le cadre de sa politique scolaire, la Municipalité de Le Portel reconduit l'attribution d'aides aux étudiants sous forme de bourses communales.

A cet effet, la commission enseignement s'est réunie le 4 novembre 2022, et a décidé de reconduire les critères d'attribution des années précédentes.

- Vu l'avis de la commission enseignement en date du 4 novembre 2022 ;
- Vu l'avis de la commission finances en date du 9 décembre 2022 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint à l'Enseignement,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1) de retenir les critères d'attribution à la bourse communale suivants :

Les bourses communales seront donc attribuées à tout étudiant :

* Poursuivant des études non rémunérées au dessus du BAC ou une formation qualifiante et ou **d'un diplôme homologué Éducation Nationale Niveau 3**, sachant que seul le doublement éventuel dans le cursus universitaire est accepté. En cas de triplement, la demande sera considérée comme nulle et non avenue

Cependant après un premier doublement, si une nouvelle orientation est choisie, la bourse sera alors accordée. Toutefois tout doublement dans le nouveau cursus sera refusé.

* domicilié à Le Portel

* étant à charge totale d'un foyer fiscal Portelois, tout en n'exerçant pas d'activité salariale permanente.

2) La bourse se compose :

- d'une allocation de base forfaitaire versée à tous les étudiants ; elle peut être versée au vu d'un simple certificat de scolarité, sans condition de ressources

- d'un forfait extérieur fixé au prorata de l'éloignement de l'établissement fréquenté par rapport au lieu de domicile .Ce forfait est réservé aux familles dont le quotient familial mensuel (toutes ressources confondues divisées par le nombre de personnes au foyer) est inférieur à 762.24 €

- d'une allocation supplémentaire fixée au prorata des ressources familiales lorsque le quotient familial mensuel est inférieur à 457.34 €

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-148-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

.../...

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt deux, le treize décembre, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du six décembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, Mme DEWALLE Laurence, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. ROUTIER Christian, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. VINCENT Jean-Louis, M. CHASSOT Christian, Mme GRIGNON Christine, Mme CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme REBAH Juliette, Mme PERNIER Marie, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent.

Étaient excusés : Mme DERUY Martine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON Christine, M. LELIEVRE Michel qui avait donné pouvoir à M. DOUCHET André, Mme BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier, Mme MAUROUARD Valérie qui avait donné pouvoir à M. ROUTIER Christian, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie qui avait donné pouvoir à M. FEUTRY Laurent. **M. ROUTIER Christian est élu secrétaire de séance**

N°2022-149 Objet : Restauration scolaire – Dispositif cantine à 1 euro : Tarification 2022-2023.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer de nouveaux tarifs pour la restauration scolaire (écoles), en prenant en compte le dispositif de la « cantine à 1 € », et ce à compter du 1^{er} janvier 2023.

Un service de réservation et de paiement par carte bancaire depuis l'application ou le site internet « Mypérischool » est mis en place depuis le 26 août 2019.

Il convient de rappeler que le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 publié au journal officiel du 30 juin 2006 a modifié les règles de fixation du prix de la restauration pour les élèves de l'enseignement public. Dorénavant, il appartient aux Collectivités Territoriales de modifier à leur convenance les tarifs de la restauration. Toutefois, le prix payé par l'utilisateur doit être inférieur ou égal au coût de fonctionnement du service.

Le coût de fonctionnement du service correspond à l'achat de denrées ou, le cas échéant, des repas, et des charges liées à leur préparation, à leur service et au nettoyage des locaux, à l'exclusion des charges de personnel payées ou prises en charge de l'État.

Le coût de fonctionnement correspond également à l'encadrement du personnel qui accompagne les enfants durant ces temps.

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Pour les collectivités mettant en place la « cantine à 1 € » à compter du 1^{er} août 2022, **le tarif social d'1 € maximum, permettant de recevoir l'aide de l'Etat de 3 €, est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000 €.**

Les critères pour bénéficier de ce dispositif sont les suivants :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1 € ;
- le tarif inférieur ou égal à 1 € est attribué aux familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 1.000 € (ou équivalence en termes de revenus selon le nombre d'enfants) ;
- cette tarification sociale est fixée par une délibération, avec une durée fixée ou illimitée.

Accusé de réception en préfecture
063-216208672-20221213-2022-149-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

.../...